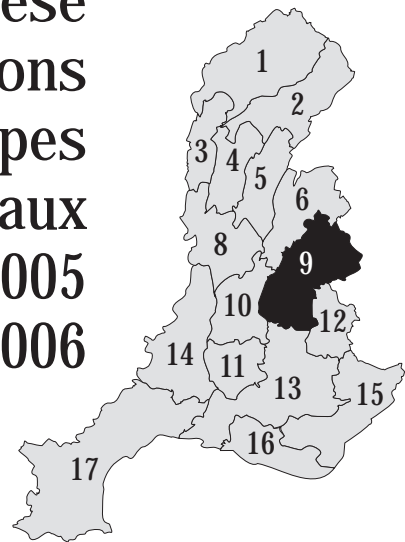


synthèse  
des propositions  
des groupes  
de travail locaux  
septembre 2005  
janvier 2006



## **INTRODUCTION**

### **1 / PRESENTATION GENERALE DU TERRITOIRE**

- ✓ **Eléments généraux**
- ✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

### **2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondRE**

- ✓ **Les principaux problèmes du territoire**
- ✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

### **3 / ELEMENTS DE SOCIO-ECONOMIE**

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**
- ✓ **Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état**

### **4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU**

## *Du travail des groupes locaux sur la DCE, à l'avant projet de SDAGE Rhône Méditerranée*

Ainsi que cela a été annoncé lors des précédentes commissions géographiques, les réflexions engagées dans le cadre des groupes de travail locaux par bassin versant ou zone homogène sur le littoral méditerranéen se sont achevées en mars 2006.

Depuis, les travaux de synthèse pour la préparation de l'avant projet de SDAGE ont avancé. Ce nouveau SDAGE sera composé des orientations fondamentales pour la politique de gestion des eaux du bassin et de la liste des objectifs assignés aux masses d'eau. Il sera accompagné du programme de mesures contenant toutes les mesures pertinentes pour le bassin et des éléments opérationnels pour leur mise en œuvre.

### *Les synthèses territoriales, traduction du travail technique réalisé localement...*

Miroirs grossissants du SDAGE, les synthèses par territoire apportent une restitution de la réflexion menée au sein de chaque bassin versant (ou zone homogène). Elles offrent une vision des objectifs attribués aux masses d'eau et permettent d'entrer dans la logique de construction du programme de mesures du bassin. Ces synthèses ne prétendent pas à l'exhaustivité mais se veulent être un croisement des travaux du niveau de bassin et du niveau local.

En effet, les éléments présentés résultent d'un rapprochement entre les propositions des groupes de travail locaux et les projets d'orientations fondamentales de façon à établir une liste consolidée des types de problèmes rencontrés et des familles de mesures :

- pour chaque bassin versant, les mesures proposées par le niveau local ont été traduites en grandes familles de mesures, elles même en lien avec les projets d'orientations fondamentales ;
- les propositions d'objectif d'état écologique pour chaque masse d'eau ont été exploitées et présentées sous forme de listes et de cartes, certains objectifs restant encore à déterminer, d'autres devant, peut être, être ajustés.

Ce travail a été complété par une première analyse des éléments de socio économie issus des réflexions des groupes d'experts locaux sur les usages.

### *.... et support de la suite des travaux sur la préparation du SDAGE*

Le travail doit se poursuivre pour approfondir l'analyse de la faisabilité technique et économique des propositions d'objectifs, et assurer la meilleure combinaison des approches globales et locales, principe général retenu en Rhône - Méditerranée.

Ainsi, avec les commissions géographiques, les réflexions au sein des CLE et comités de rivière, de baie ou de nappe, les réunions spécifiques avec les représentants des usagers et des associations, s'engage une suite de réflexions et de discussions de nature plus politique pour lesquelles ces synthèses constitueront un support de réflexion privilégié.

Les acteurs consultés peuvent ainsi s'appuyer sur les différents éléments de ce document pour examiner les propositions d'objectifs, et le cas échéant faire des propositions d'ajustement ou de complément.

Toutes les contributions recueillies à l'issue de cette phase seront exploitées pour élaborer la version finalisée de l'avant projet de SDAGE qui doit être adoptée avant mi 2007 puis faire l'objet de deux consultations successives auprès du public et des institutions.

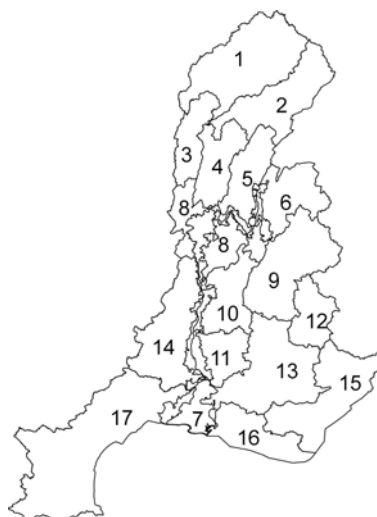
En ce qui concerne les synthèses par territoire, elles seront actualisées à mesure de l'avancement des réflexions. Sans que l'on puisse à cette date en décrire précisément l'organisation, elles alimenteront à terme le contenu des futurs documents qui succéderont aux annexes géographiques de l'état des lieux.

Tous les documents produits seront disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône-Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

✓ **Éléments généraux**

Le présent document de synthèse s'inscrit dans la suite des travaux de l'état des lieux, et plus particulièrement des annexes géographiques réalisées en 2005. Ainsi, il est proposé de se référer à ces documents pour tous les éléments de contexte généraux (enjeux du territoire, carte des pressions importantes, évaluation de l'état des milieux et des principales pressions, évaluation de la situation à l'horizon 2015...) - documents disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/> ou auprès des délégations de l'Agence de l'eau.

A noter aussi que de légers ajustements des limites géographiques de certains territoires et commissions géographiques ont été effectués pour améliorer leur cohérence et faciliter la concertation avec les acteurs. (cf. carte).



- 1 - Saône amont
- 2 - Doubs
- 3 - Bourgogne et affluents rive droite de la Saône
- 4 - Bresse, Dombes, Saône et affluents rive gauche
- 5 - Haut Rhône et vallée de l'Ain
- 6 - Alpes du nord
- 7 - Vallée du Rhône
- 8 - Zone d'activité de Lyon, bas Dauphiné
- 9 - Isère amont
- 10 - Isère aval et Drôme
- 11 - Rive gauche du Rhône aval
- 12 - Haute Durance
- 13 - Durance, Crau, Camargue
- 14 - Rive droite du Rhône aval
- 15 - Côtiers est et littoral
- 16 - Zone d'activité de Marseille, Toulon et littoral
- 17 - Côtiers ouest, lagunes et littoral

✓ **Localisation des masses d'eau et des sous bassins**

Deux cartes sont annexées à cette synthèse :

- L'une présente les **limites des masses d'eau superficielles** (quelques ajustements depuis l'état des lieux) ainsi que le découpage en "sous-bassins versants". **Les sous-bassins** représentent des unités hydrographiques cohérentes utilisées d'une part comme échelle de travail et, d'autre part, pour la présentation des résultats.
- La seconde carte est consacrée aux **masses d'eau souterraine et identifie leur code** et le cas échéant des secteurs. **Des secteurs** ont en effet été définis afin de préciser l'étendue des pressions qui s'exercent et affiner les actions à mettre en œuvre. Malgré ce choix du bassin pour rendre le diagnostic et le plan de gestion plus pertinents, la définition des objectifs d'état s'effectue à l'échelle de la masse d'eau conformément aux textes de transposition de la directive cadre sur l'eau.

En outre, ces cartes présentent les objectifs d'état écologique des masses d'eau détaillés au paragraphe 4 du document.

**Liste des sous bassins du territoire**

ID_09_01	Arc
ID_09_02	Combe de Savoie
ID_09_03	Drac aval
ID_09_04	Grésivaudan
ID_09_05	Haut Drac
ID_09_06	Isère en tarentaise
ID_09_07	Romanche
ID_09_08	Val d'Arly

## 2/ PRESENTATION DES PRINCIPAUX PROBLEMES ET MESURES POUR Y REpondre

### ✓ Les principaux problèmes du territoire

En première étape de leur réflexion, les groupes de travail locaux ont identifié les problèmes importants pour l'atteinte des objectifs des masses d'eau dans chaque sous bassin versant.

Le tableau ci-après récapitule les problèmes majoritairement rencontrés sur le territoire.

#### IMPORTANCE DES PRINCIPAUX PROBLEMES SUR LE TERRITOIRE 9 - "ISERE AMONT"

	Plus de 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 50 et 75% des sous bassins du territoire concernés par le problème
	Entre 25 et 50% des sous bassins du territoire concernés par le problème

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux rejets domestiques

Perturbations liées aux aménagements hydroélectriques

Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement

Altération de la continuité biologique des milieux

Altération des flux sédimentaires des cours d'eau et plans d'eau

Altération de la morphologie des cours d'eau

Déséquilibre quantitatif lié à la gestion de la ressource (prélèvement notamment)

Pollution par les nitrates, phosphates, matières organiques, matières en suspension liée aux activités agricoles (fertilisation azotée, effluents d'élevage)

Dégradation et/ou destruction de zones humides

Risque d'inondation

✓ **Les mesures proposées pour résoudre les problèmes identifiés dans les sous bassins**

Seconde étape, les groupes de travail locaux ont proposé les mesures (actions)-clés pour traiter chacun des problèmes du sous bassin (tous milieux confondus : cours d'eau, plans d'eau) et pour les eaux souterraines. Dans le double objectif de disposer d'une liste synthétique et d'assurer un recoupement de ces travaux avec ceux relatifs aux orientations fondamentales, les mesures proposées par le niveau local ont été regroupées dans les **familles de mesures de chaque projet d'orientation fondamentale**.

Les tableaux initiaux élaborés par les groupes locaux (intitulés des problèmes et des mesures plus précis) ayant servi à réaliser cette synthèse sont disponibles sur le site Internet du système d'information sur l'eau du bassin Rhône Méditerranée <http://www.rhone-mediterranee.eaufrance.fr/>

**Guide de lecture du tableau**

Pour chaque problème d'un sous bassin, les mesures proposées au niveau local ont été rattachées à une famille de mesures appartenant à une sous orientation fondamentale. Le lien avec le projet d'orientation fondamentale est rappelé dans la dernière colonne du tableau des mesures, avec les codes suivants :

CODE REPORTE DANS LE TABLEAU	LIBELLE DU PROJET D'ORIENTATION FONDAMENTALE
1	Développer, renforcer et pérenniser les politiques de gestion locale et concertée
2	Intégrer gestion de l'eau et aménagement du territoire
3	Restaurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau pour garantir la fonctionnalité des milieux et assurer la pérennité de certains usages
4	Préserver les milieux aquatiques, conforter l'hydroélectricité et définir les conditions de sa contribution aux objectifs des textes sur l'énergie
5	Agir sur la morphologie, le décroissement et l'hydrologie des milieux aquatiques pour contribuer efficacement et durablement à l'atteinte des objectifs du SDAGE
6	Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau
7	Lutter contre les toxiques : dépasser la complexité de la problématique et engager des actions
8	Lutter contre les pesticides : vers des changements conséquents dans les pratiques actuelles
9	Evaluer, prévenir et maîtriser les risques pour la santé publique
10	Poursuivre les efforts de lutte contre les pollutions classiques d'origine domestique et industrielle
zh	Prendre en compte, préserver, restaurer, reconquérir les zones humides et préserver la biodiversité

Par ailleurs, l'analyse des mesures proposées par les groupes locaux a conduit à l'identification de nouvelles familles de mesures. Celles-ci ont été rajoutées à celles proposées dans les projets d'orientations fondamentales ou ont été rassemblées dans les catégories suivantes :

8bis : Lutter contre l'azote et le phosphore d'origine agricole

ap : Autres pollutions

strat : Eléments de stratégie générale

Ces éléments ont vocation à alimenter la suite des travaux sur le SDAGE et le programme de mesures.

















## POLLUTION PAR LES SUBSTANCES TOXIQUES (HORS PESTICIDES)

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arc	Combe de Savoie	Drac aval	Grésivaudan	Haut Drac	Isère en Tarentaise	Romanche	Val d'Arly	masses d'eau souterraine								lien projet d'orientation fondamentale	
											6111	6112	6144	6145	6308	6314	6317	6406		6407
Pollution par des substances toxiques (hors pesticides) liée aux activités industrielles principalement	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)															X		9	
	Poursuivre et renforcer l'acquisition de connaissances	Diagnostic de présence dans le milieu, identification des sources, suivi régulier et renforcé des rejets et de leurs impacts sur les milieux aquatiques	X	X	X	X		X	X										7	
	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires (arrêté de rejets, renforcement des contrôles) et des interventions financières	X	X	X	X		X	X			X	X	X					7
		Encourager la substitution de substances dans les procédés	Encourager la substitution de substances dans les procédés			X				X										7
		Traiter la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent	Traiter la (ou les) substance(s) concernée(s) dans l'effluent			X				X										7
	Agir sur les sources dispersées au niveau des grandes agglomérations et des bassins versants prioritaires	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...	Mise en place, poursuite et/ou renforcement d'actions sectorielles ou collectives, labellisation des pratiques, aides aux TPE et PME, ...			X				X										7
	Agir sur les sites, sols et milieux pollués (pollutions historiques industrielles, nappes polluées, ...)	Inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle	Inventaire des sites et actions en fonction de l'impact sur le milieu et de la faisabilité technique financière : mesure de décontamination ou de confinement si bilan environnementale positif, suivi en cas de décroissance naturelle	X		X			X	X	X			X						7
Pollution apportée par le réseau d'assainissement urbain	Donner la priorité à la collecte et au traitement effectif des rejets relevant de l'assainissement collectif	Prendre en compte plus systématiquement le apports de polluants indésirables (toxiques industriels, médicaments, cosmétiques, hormones, ...) dans les stratégies d'épuration urbaine (prévention à la source, raccordement et choix de la filière de traitement)								X									10	
Pollution apportée par les infrastructures de transport	Agir sur les rejets ponctuels d'origine industrielle par des actions synergiques dans les domaines des actions réglementaires et des interventions financières	Prévenir les pollutions accidentelles	X																7	
	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage														X			9	







## INONDATIONS

Problème	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arc	Combe de Savoie	Drac aval	Grésivaudan	Haut Drac	Isère en Tarentaise	Romanche	Val d'Arly	masses d'eau souterraine										lien projet d'orientation fondamentale
											6111	6112	6144	6145	6308	6314	6317	6406	6407	6413	
Risque d'inondation	Réduire l'aléa (c'est-à-dire le phénomène de crue) et améliorer la protection des biens et des personnes	Intégrer la lutte contre les inondations dans une réflexion globale à l'échelle du bassin versant (étude, démarche de planification type sage, contrat de rivière, PAPI, ...)		X		X		X													6
	Réduire la vulnérabilité	Maîtriser l'urbanisation en zone inondable : poursuivre le développement des PPRI et s'assurer du respect de l'objectif de non aggravation du risque dans les documents d'urbanisme								X											6

## PROTECTION DES MILIEUX ET DES ESPECES

### Diminution de la biodiversité

Destruction ou altération d'habitats naturels ou d'espèces	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Acquérir des connaissances sur les peuplements piscicoles et les autres espèces liées aux milieux aquatiques pour contribuer à leur protection				X															zh
Prolifération des espèces exotiques invasives	Améliorer la connaissance et protéger les espèces	Lutter contre la prolifération des espèces exotiques envahissantes	X																		zh

### Dégradation et/ou destruction de zones humides

Dégradation et/ou destruction de zones humides	Progresser dans la connaissance des zones humides : inventaires, caractérisation, suivi et évaluation	Poursuivre et compléter les inventaires et la caractérisation des zones humides pour atteindre une couverture homogène du bassin RM			X		X	X	X	X											zh
		Renforcer le poids réglementaire des inventaires de zones humides, notamment en les incluant au SDAGE, SAGE et documents d'urbanisme					X										X				zh
	Promouvoir et développer une gestion intégrée et durable des zones humides	Poursuivre et amplifier l'intégration des ZH dans les démarches de gestion locale de l'eau (SAGE et contrats), développer des contrats de milieux spécifiques "zones humides" et inciter à l'utilisation de la TDENS au titre de la loi DTR	X		X		X		X										X		zh
	Préserver l'existant et reconquérir les zones dégradées	Sur le court et le long terme, restaurer, reconquérir, voire recréer des zones humides par le biais de la relance d'une trajectoire naturelle ou par l'implantation "d'infrastructures humides artificielles"												X							zh



## OUTILS DE GESTION - STRATEGIE - ENJEUX

Gestion Stratégie Enjeux	Sous orientation fondamentale de l'avant projet de SDAGE pertinente pour résoudre le problème	Famille de mesures liée à la sous orientation fondamentale et pertinente pour résoudre le problème	Arc	Combe de Savoie	Drac aval	Grésivaudan	Haut Drac	Isère en Tarentaise	Romanche	Val d'Arly	masses d'eau souterraine							lien projet d'orientation fondamentale			
											6111	6112	6144	6145	6308	6314	6317		6406	6407	6413
Intégrer eau et aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire	Intégrer les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire		X	X	X	X	X	X					X		X				2	
	Engager des actions opérationnelles pour mieux intégrer eau et aménagement du territoire	Associer les acteurs de l'eau lors de l'élaboration des politiques d'aménagement du territoire et réciproquement														X				2	
		Faire évoluer les SAGE et contrats de rivière pour qu'ils explicitent les enjeux « eau » qui doivent être pris en compte localement dans les démarches d'aménagement du territoire		X							X										2
Développer, renforcer ou s'appuyer sur la gestion locale	Agir sur les « secteurs orphelins » de démarche de gestion locale et concertée	Inciter à la création de démarche de gestion (ou à la relance de démarches "en panne") sur les secteurs à enjeux		X		X	X			X	X			X		X	X	X		1	
		S'appuyer sur les relais locaux existants (type CREN, PNR, ...) pour assurer la gestion et préserver les secteurs en bon état															X			1	
	Renforcer l'efficacité des procédures existantes pour les adapter encore plus aux contextes locaux	Améliorer le suivi de l'exécution des procédures et de la cohérence des actions engagées (bilan à mi- parcours, tableaux de bord, réunions régulières des CLE et Comités de rivière même après approbation des SAGE et contrats, ...)				X															1
		Soutenir la mobilisation dans le temps des acteurs impliqués dans les démarches de gestion concertée par bassin versant (ex : prolonger un premier contrat par un contrat ciblé sur les problèmes qui demeurent, mettre en place un contrat en parallèle de l'élaboration d'un SAGE pour engager les premières actions, ...)		X		X			X	X											
Enjeux aep	Protéger les ressources en eau destinées à la production d'eau potable	Réaliser des schémas directeurs d'alimentation en eau potable											X							9	
		Mettre en place et gérer les périmètres de protection de captage												X							9
		Agir de façon différenciée à l'échelle de l'aire d'alimentation des ressources pour lutter contre les pollutions (diffuses, ponctuelles et accidentelles)										X			X						9
		Préserver les systèmes aquifères stratégiques pour l'AEP future										X		X					X		9
		Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires	Former, informer et sensibiliser les acteurs de l'eau à la protection de la ressource, des captages et à l'évaluation des risques sanitaires (dont SATEP, assistance à maîtrise d'ouvrage ...)										X			X					

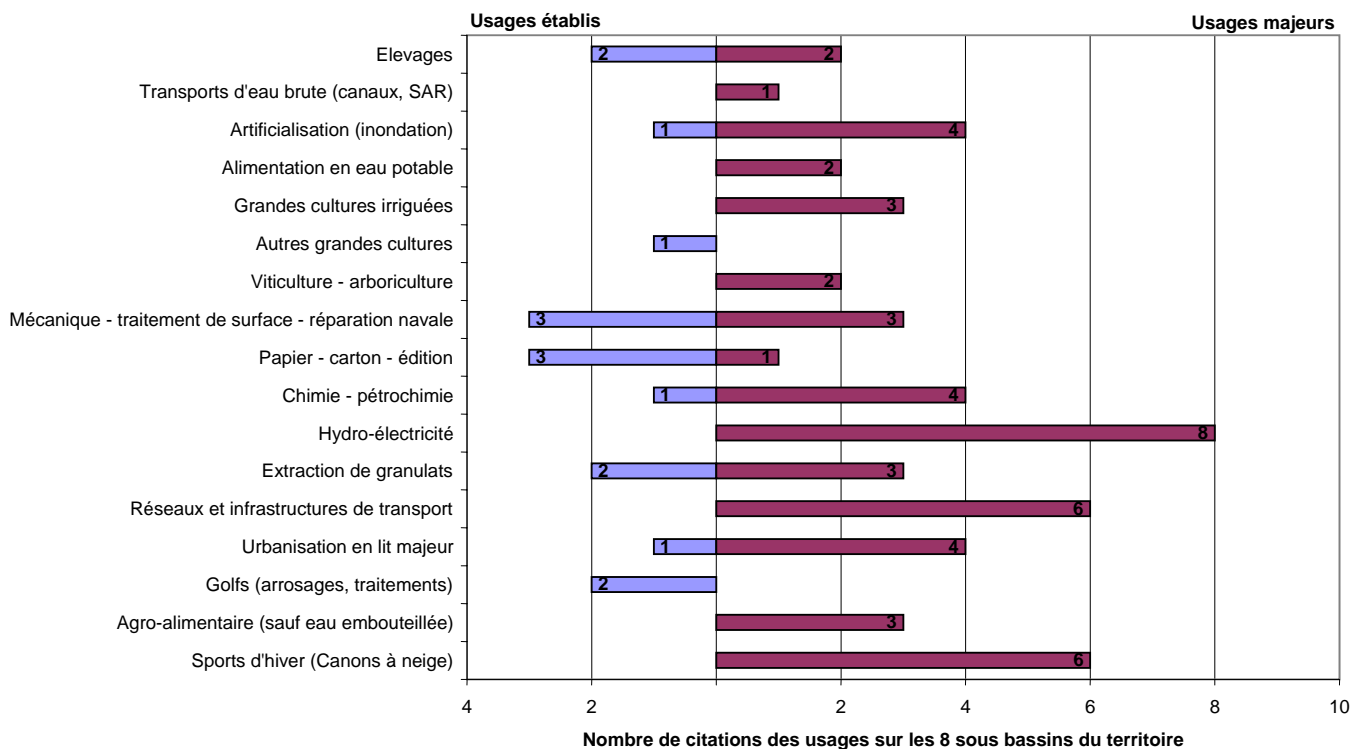
Le recueil d'éléments de socio économie et l'exploitation de données disponibles provenant de différents niveaux d'expertise est encore en cours. Cependant, certains éléments recueillis lors des réunions locales peuvent être présentés.

Un travail a porté notamment sur les usages concernés par les mesures nécessaires à l'amélioration de l'état des milieux ou favorisés par le bon état et sur la faisabilité des actions, apportant ainsi un premier éclairage sur la faisabilité technique et économique telle qu'elle a pu être appréciée par les acteurs locaux.

- ✓ **Usages établis et majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état**

**Rappel** : un usage est considéré comme "majeur" s'il est très bien implanté sur le territoire, d'un point de vue économique ou social. Il est considéré comme "établi" s'il est suffisamment implanté (en quantité, en temps, en qualité, culturellement ou traditionnellement) ou impactant (présence de canons à neige, d'autoroutes, de golfs, etc.) mais qu'il ne peut en revanche être considéré comme un usage majeur.

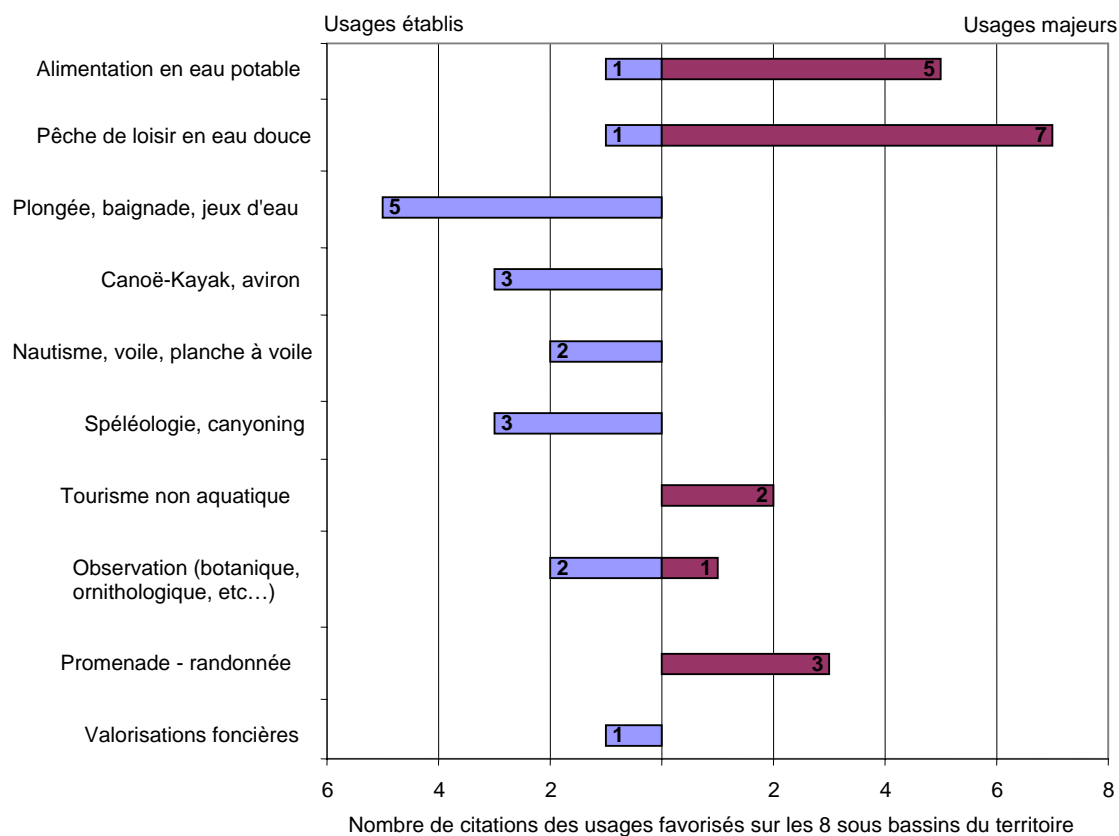
**USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS CONCERNES PAR LES MESURES A METTRE EN ŒUVRE POUR ATTEINDRE LE BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ISERE AMONT**



Ainsi, sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs concernés par les mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état, viennent notamment en tête la production d'hydroélectricité, de neige de culture, la protection contre les inondations ou encore les diverses infrastructures de transport. Les industries du secteur mécanique- traitement de surface sont également bien concernées par l'atteinte du bon état.

✓ Usages établis et majeurs favorisés par l'atteinte du bon état

USAGES ETABLIS ET USAGES MAJEURS FAVORISES PAR L'ATTEINTE DU BON ETAT SUR LE TERRITOIRE ISERE AMONT



Sur ce territoire, parmi les usages établis et les usages majeurs favorisés par l'atteinte du bon état, viennent notamment en tête la pêche de loisir en eau douce et l'alimentation en eau potable. Les loisirs nautiques (baignades, jeux d'eau, canoë-kayak, canyoning...) pourraient se développer davantage.

**Les fonctionnalités des milieux** sont également largement favorisées par l'atteinte du bon état, dont la **richesse biologique** (biodiversité) pour près de 90% des bassins versants du territoire. De même, l'atteinte du bon état favorisera les **capacités d'auto-épuration** et **d'auto-gestion sédimentaire** du milieu ainsi que la **ressource en eau locale** (fonctionnalités citées pour près de 65% des bassins versants du territoire).

#### 4 / PRESENTATION DES OBJECTIFS PAR MASSE D'EAU

La directive cadre sur l'eau demande de fixer un objectif d'état pour chacune des masses d'eau identifiées.

**Pour les masses d'eau superficielles**, le bon état au sens de la directive cadre sera obtenu lorsque seront atteints à la fois le bon état écologique et le bon état chimique :

- l'état écologique est qualifié au travers d'éléments de qualité biologique (flore aquatique, faune benthique, ichtyofaune), mais également de qualité physico-chimique et hydromorphologique soutenant la biologie, c'est à dire respectant des niveaux de qualité permettant un bon équilibre de l'écosystème ;
- l'état chimique est atteint lorsqu'un certain nombre de normes de qualité environnementales (liste établie au niveau européen) est respecté.

Il convient de rappeler que pour les **masses d'eau fortement modifiées**, les conditions de référence biologiques tiendront compte de la part irréductible de ces modifications physiques, le nouveau référentiel étant alors appelé "potentiel écologique maximum (PEM)". L'objectif de ces masses d'eau pour 2015 est alors le bon potentiel écologique (au lieu du bon état écologique), les exigences sur l'état chimique restant cependant inchangées.

Des dérogations sont possibles : des objectifs moins ambitieux que celui du "bon état 2015", que ce soit en terme **de délai** (report des objectifs en 2021, 2027) ou en terme **de niveau d'objectifs**, peuvent être admis à condition d'être justifiés (par des raisons d'ordre économique; du fait de conditions naturelles ou techniques particulières).

Pour le moment, les premiers travaux ont porté sur **l'état écologique**.

- L'objectif à atteindre (bon état ou bon potentiel) est identifié dans la colonne "objectif d'état écologique" de chaque tableau, des travaux complémentaires ayant été conduits pour affiner le diagnostic sur les masses d'eau fortement modifiées.
- Les dérogations qu'il serait nécessaire de demander en terme de délai ou de niveau d'objectif ont été identifiées (l'échéance de 2021 ou 2027 restant à préciser ultérieurement pour les reports de délai) et apparaissent dans la colonne "dérogation".
- Les colonnes "objectif global et objectif d'état chimique" seront complétées ultérieurement.

**Pour les eaux souterraines**, l'objectif présenté est l'objectif global de la masse d'eau. Une masse d'eau souterraine étant considérée dégradée si elle l'est pour plus de 20% de sa superficie ; des secteurs ont été identifiés sur certaines masses d'eau pour permettre d'apporter des précisions supplémentaires.

La lecture des tableaux et des cartes fait apparaître des objectifs pouvant être atteints pour 2015, d'autres qui ne pourront l'être qu'à une échéance ultérieure et des interrogations sur certaines masses d'eau pour lesquelles aucun objectif n'a pu être proposé.

**PRESENTATION DES OBJECTIFS DES MASSES D'EAU POUR CHAQUE SOUS BASSIN VERSANT DU TERRITOIRE ET POUR LES MASSES D'EAU SOUTERRAINES**

**Sous bassin versant : Arc (ID\_09\_01)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
358	L'Arc de l'Arvan à la confluence avec l'Isère	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Dérogations liées aux pollutions toxiques (études à mettre en place : pollutions industrielles par métaux, anciennes décharges)
359	Le Glandon (Trt)	naturelle			bon état	délai et éventuellement objectif	A préciser : dérogations de délais en attente des études à réaliser ? Dérogation d'objectif liée au fort transport solide, anciennes extractions et crues naturelles violentes ?
360	Le Bugeon (Trt)	naturelle			bon état	non	
361A	L'Arc de la source au Rau d'Ambin inclus et Doron de Termignon	naturelle			bon état	délai	Dérogation en raison des pollutions agricoles du haut bassin et du besoin de définir un état de référence
361B	L'Arc du Rau d'Ambin à l'Arvan, La Valloirette et le ravin de Saint Julien	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Pollution toxique (métaux)
361C	L' Arvan	naturelle			bon état	non	Bon état devra intégrer les MES naturellement déclassantes pour hydrobiologie et poissons.
72	Cenise	naturelle			bon état	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L53	lac du Mont-Cenis	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L56	lac de Bissorte	fortement modifiée			bon potentiel	non	

**Sous bassin versant : Combe de Savoie (ID\_09\_02)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1168A	Le Gelon et le Joudron en amont de leur confluence	naturelle			bon état	non	
1168B	Le Gelon en aval de sa confluence avec le Joudron	fortement modifiée			bon potentiel	non	
354	L'Isère de la confluence avec le Doron de Bozel à la confluence avec le Drac à Grenoble	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Dérogation délais en raison des dégradations physiques et de l'hydroélectricité.



**Sous bassin versant : Drac aval (ID\_09\_03)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
1141	La Jonche	naturelle			bon état	délai	Pollution par les toxiques
2018	L' Ebron, la Vanne, le ruisseau d'Orbannes et le Riffol	naturelle			bon état	non	
325	Le Drac de la Romanche à l'Isère	fortement modifiée			bon potentiel	délai et objectif	Dérogations au titre des toxiques (rémanence et présence naturel)
326	Le Lavanchon	fortement modifiée			bon potentiel	non	
327	La Gresse de l'aval des Saillants du Gua au Drac	fortement modifiée			bon potentiel	non	
328	La Gresse à l'amont des Saillants du Gua	naturelle			bon état	non	
337	Le Drac de l'aval de Notre Dame de Commiers à la Romanche	Naturelle			Bon état	objectif	Dérogation d'objectif car le débit ne sera jamais aussi important qu'avant : nouveau référentiel pour le Drac.
344	Le Drac aval retenue St-Pierre de Cognet à retenue de Monteynard et la Bonne aval barr. de Pont-Haut	naturelle			bon état	non	
345	La Bonne à l'amont du barrage de Pont-Haut, la Roizonne, la Malsanne et le ruisseau de Béranger	naturelle			bon état	non	
346	Le Drac de l'aval de la retenue du Sautet à la retenue de Saint Pierre de Cognet	fortement modifiée			bon potentiel	non	
347	la Sézia	fortement modifiée			bon potentiel	non	
3054	Canal de la Romanche	naturelle			bon potentiel	délai et objectif	Dérogations au titre des toxiques (rémanence et présence naturel)

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L69	lac de Monteynard-Avignonet	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L71	lac de Notre-Dame de Commiers	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L72	retenue de Saint-Pierre-Cognet	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L77	lac du Vallon	naturelle			bon état	non	
L79	lac de Pierre-Châtel	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Grésivaudan (ID\_09\_04)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
356	La Bréda	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Haut Drac (ID\_09\_05)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
2027	Le Drac de l'aval de St Bonnet à la retenue du Sautet + Rageoux/Chétive	naturelle			bon état	non	
348	La Souloise	naturelle			bon état	non	
350	La Séveraisse	naturelle			bon état	non	
352	Trt de la Séveraissette / Trt de la Muande	naturelle			bon état	non	
353A	Le Drac de sa source au Drac de Champoléone inclus	naturelle			bon état	non	
353B	Le Drac, du Drac de Champoléone à l'amont de St Bonnet	naturelle			bon état	non	si hydrologie favorable, temps de mise en place et réponse du milieu
353C	Torrent d'Anelle	naturelle			bon état	A préciser	temps de mise en place

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L70	lac du Sautet	fortement modifiée			bon potentiel	non	

**Sous bassin versant : Isère en Tarentaise (ID\_09\_06)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
367A	L'Isère de la confluence avec le Versoyen au barrage EDF de Centron	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Délai lié à la protection des infrastructures ?
367B	L'Isère du barrage EDF de Centron à la confluence avec le Doron de Bozel	fortement modifiée			bon potentiel	non	
368A	Le Doron de Bozel et le doron de Champagny de leurs sources jusqu'à leur confluence	naturelle			bon état	non	
368B	Le Doron de Bozel (aval de la confluence avec le Doron de Champagny)	fortement modifiée			bon potentiel	non	Objectif sous réserve de la réalisation des travaux sur décharges de Bozel
368C	Le Doron des Allues	fortement modifiée			bon potentiel	non	Désaccord de EDF sur classement en non MEFM
368D	Le Doron de Belleville	naturelle			bon état	non	Désaccord de EDF sur classement en non MEFM
370	Le Ponturin	naturelle			bon état	non	Désaccord de EDF sur classement en non MEFM
371	Le Versoyen	naturelle			bon état	non	Désaccord de EDF sur classement en non MEFM
372	L'Isère du barrage de Tignes à la confluence avec le Versoyen (et ruisseau de Davie et de Sachette)	naturelle			bon état	non	Désaccord de EDF sur classement en non MEFM
373	L'Isère en amont du remous du barrage de Tignes	fortement modifiée			bon potentiel	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L55	lac du Chevril	fortement modifiée			bon potentiel	non	Objectif à confirmer par diagnose si données projet de contrat Tarentaise et étude d'impact EDF pour la vidange insuffisantes.

**Sous bassin versant : Romanche (ID\_09\_07)**

**Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
329A	Romanche de la confluence avec le Vénéon à l'amont du rejet d'Aquavallées	A préciser			manque de données	non	Objectif à préciser : il s'agira de définir si il est possible d'élargir la bande active dans des conditions socio-économiques satisfaisantes
329B	Romanche de l'amont du rejet d'Aquavallès à la confluence avec le Drac	fortement modifiée			bon potentiel	objectif	Dérogation lié à la présence des métaux liés aux décharges et fonds géochimiques naturels.
330	L'Eau d'Olle à l'aval de la retenue du Vernay	fortement modifiée			Bon potentiel	non	
331	L'Eau d'Olle de la retenue de Grand Maison à la retenue du Vernay	naturelle			bon état	non	
332	L'Eau d'Olle à l'amont de la retenue de Grand Maison	naturelle			bon état	non	
333	La Lignare	naturelle			bon état	non	
334	La Sarenne	naturelle			bon état	non	
335A	le Vénéon	naturelle			bon état	non	
335B	Le Ferrand de sa source à la prise d'eau du Chambon	naturelle			bon état	non	Le bon état devra intégrer le taux de MES naturellement élevé.
335C	Le Ferrand aval prise d'eau du Chambon et la Romanche de la retenue du Chambon à l'amont du Vénéon	naturelle			bon état	délai ou objectif	Dérogation de délai ou d'objectif à préciser en raison des modifications de l'hydrologie indispensables.
336	La Romanche à l'amont de la retenue du Chambon	naturelle			bon état	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L68	réservoir de Grand-Maison	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L74	lac du Chambon	fortement modifiée			bon potentiel	non	Le bon potentiel devra intégrer le taux de MES naturellement élevé.
L75	lac du Verney	fortement modifiée			bon potentiel	non	
L76	Lauvitel	naturelle			bon état	non	
L82	grand lac de Laffrey	naturelle			bon état	non	
L83	lac de Pétichet	naturelle			bon état	non	

**Sous bassin versant : Val d'Arly (ID\_09\_08)****Cours d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
362A	L'Arly de la source à l'entrée de l'agglomération de Flumet	naturelle			bon état	non	
362B	L'Arly en aval de l'entrée de l'agglomération de Flumet	fortement modifiée			bon potentiel	délai	Délai dans l'attente des études en cours sur les pollutions métalliques ; Nécessité d'étudier l'origine du transport solide.
363	Le Doron de Beaufort	naturelle			bon état	non	
364	L'Arrondine	naturelle			bon état	non	

**Plans d'eau**

Code de la masse d'eau	Nom de la masse d'eau	Statut de la masse d'eau	Objectif global	Objectif d'état chimique	Objectif d'état écologique	Dérogation	Justification ou précision
L54	lac de Roselend	fortement modifiée			bon potentiel	non	Objectif à confirmer par diagnose si les données de la dernière vidange sont insuffisantes
L57	lac de la Girotte	fortement modifiée			bon potentiel	non	Objectif à confirmer par diagnose si les données de la dernière vidange sont insuffisantes

## Masses d'eau souterraines

Code de la masse d'eau ou secteur	Nom de la masse d'eau	Nom du secteur de la masse d'eau	Objectif global de la masse d'eau	Précision de l'information par secteur	Justification ou précision
6108	Calcaires Crétacés du Dévoluy + Aiguilles de Lus		Bon état		
6111	Calcaires et marnes crétacés du massif du Vercors		Bon état		
6112	Calcaires et marnes du massif des Bornes et des Aravis		Bon état		
6112a		Alluvions Fier entre Thônes et gorges de Dingy St Clair		Bon état 2015	
6144	Calcaires et marnes du massif des Bauges		Bon état		
6145	Calcaires et marnes du massif de la Chartreuse		Bon état		
6308	Alluvions de l'Arc en Maurienne		Bon état		
6308a		Secteur amont : Saint-Michel à La Chambre		Bon état 2015	
6308b		Secteur aval : La Chambre à confluence Isère		Bon état 2015	
6314	Alluvions de l'Isère Combe de Savoie et Grésivaudan + Breda		Bon état		
6314a		Combe de Savoie		Bon état 2015	
6314b		Plaine du Grésivaudan		Bon état 2015	
6317	Alluvions de l'Y grenoblois Isère / Drac / Romanche		Bon état		
6317a		Drac et rive gauche aval confluent Romanche		Bon état 2015	
6317b		Drac aval confluence Romanche RD		Secteur restant dégradé (pollution historique)	
6317c		Isère agglo grenobloise		Bon état 2015	
6317d		Romanche aval		Bon état 2015	
6317e		Eau d'Olle vallée d'Oisans		Bon état 2015	
6321	Alluvions du Drac amont et Séveraisse		Bon état		
6406	Domaine plissé BV Isère et Arc		Bon état		
6407	Domaine plissé BV Romanche et Drac		Bon état		
6413	Domaine plissé BV Cenise et Pô		Bon état		